

## Accord d'évaluation

Le présent accord d'évaluation (« l'accord ») régit l'utilisation des services Mimecast à des fins d'évaluation.

**EN CLIQUANT SUR « J'ACCEPTÉ », VOUS (i) ACCEPTEZ LES CONDITIONS DE CET ACCORD QUI FORMERONT UN CONTRAT OBLIGATOIRE ENTRE MIMICAST ET LA SOCIÉTÉ, L'ENTREPRISE OU L'ENTITÉ QUE VOUS REPRÉSENTEZ (LE « CLIENT ») ; ET (ii) DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AVEZ LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ NÉCESSAIRES POUR LIER LE CLIENT À CET ACCORD. SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DE CET ACCORD, OU SI VOUS N'AVEZ PAS LE POUVOIR ET L'AUTORITÉ D'AGIR AU NOM DU CLIENT ET DE LE LIER, N'ACCEPTEZ PAS LES CONDITIONS DE CET ACCORD ET NE CONTINUEZ PAS À UTILISER LES SERVICES.**

**1 SERVICES D'ÉVALUATION.** Sous réserve du respect par le client des termes du présent accord, Mimecast mettra les services d'évaluation (les « services ») à la disposition du client pour la période d'évaluation (la « période d'évaluation »), sauf résiliation anticipée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit. Pour certains services, les conditions supplémentaires figurant à l'annexe 1 s'appliquent. Dans le cas où le client souscrit un abonnement payant aux services, les conditions générales de Mimecast à l'adresse <https://www.mimecast.com/contracts/> s'appliquent. Les services sont fournis tels quels sans aucune garantie ou déclaration implicite, statutaire ou autre. Mimecast ne garantit pas que les services atteindront les résultats escomptés, qu'ils seront ininterrompus ou exempts d'erreurs ou qu'ils répondront aux exigences du client. Le client reconnaît et accepte que les rapports, graphiques, analyses ou informations similaires qui peuvent être fournis dans le cadre des services, sont basés sur des informations connues de Mimecast à ce moment-là et fournis uniquement à des fins commerciales internes du client. Mimecast s'efforce de fournir des informations qui sont exactes et à jour, mais ne garantit pas l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies.

**2 PROPRIÉTÉ.** Les droits du client sur les services sont limités à ceux qui sont expressément définis dans le présent accord. Mimecast et ses concédants de licence tiers conserveront tous les droits de propriété et les droits de propriété intellectuelle sur les services, sa documentation, les systèmes sous-jacents, les API de Mimecast et sur tout matériel de formation, modules de formation vidéo, enquêtes auprès des utilisateurs et évaluations des utilisateurs mis à la disposition du client par Mimecast (« matériel »). Le client accorde par les présentes à Mimecast tous les droits et licences nécessaires au traitement des données du client dans le but de fournir les services, y compris, sans limitation, pour leur maintenance, leur amélioration et leur développement. Certaines données agrégées dérivées des services, y compris les données d'utilisation, telles que les statistiques d'utilisation, les rapports, les journaux et les informations concernant les spams, les virus et/ou autres logiciels malveillants (« données d'utilisation agrégées ») sont traitées par Mimecast. Mimecast est propriétaire de toutes les données d'utilisation agrégées. Mimecast dispose de tous les droits d'utilisation de tout feedback sous toute forme, dans tout format et de toute manière (qu'ils soient présents ou futurs) que Mimecast juge approprié, sans compensation monétaire ou autre pour le client. « Feedback » désigne toute communication ou tout matériel fourni à Mimecast par le client qui suggère ou recommande des modifications des services de quelque manière que ce soit, y compris, sans limitation, lorsqu'ils sont fournis dans le cadre d'un abonnement d'essai, d'un abonnement payant, gratuitement, d'une version anticipée, d'une version bêta, d'un pilote ou d'une acquisition générale.

**3 L'UTILISATION DES SERVICES.** Le client utilisera les services (i) uniquement pour ses propres besoins commerciaux internes et ne transférera pas, ne revendra pas, ne concédera pas de licence ou ne mettra pas les services, sa documentation, ses systèmes sous-jacents, les API de Mimecast ou le matériel à la disposition de tiers ; (ii) selon les instructions raisonnables de Mimecast et (iii) conformément à la politique interne de Mimecast et à la législation applicable mettra en œuvre et maintiendra tous les contrôles raisonnables et appropriés pour gérer et surveiller les utilisateurs autorisés et s'assurer que ceux qui accèdent aux services sont autorisés à le faire conformément à la politique interne du client et à la loi applicable. Le client ne partagera pas les informations d'authentification des utilisateurs et/ou les mots de passe des utilisateurs avec des tiers. « Utilisateurs autorisés » désigne les personnes employées par le client ou placées sous son contrôle et autorisées à utiliser les services. Le client n'a pas le droit d'utiliser les services ou y accéder dans le but de créer un service concurrentiel ou des caractéristiques comparatives ou une analyse comparative ; il n'a pas le droit non plus de copier, diffuser, permettre un accès non autorisé, désassembler, faire de l'ingénierie inverse ou décompiler les services ou l'un de leurs composants. Le client est responsable de l'obtention et du maintien de toutes les licences de tiers et/ou de l'équipement nécessaire pour se connecter,

accéder ou utiliser de toute autre manière le logiciel et/ou les services. « **Équipement** » comprend, sans s'y limiter, l'équipement et les services auxiliaires, y compris, mais sans s'y limiter, les modems, le matériel, les services, les systèmes d'exploitation logiciels, la mise en réseau, les services web. Le client doit, le cas échéant, informer tous ses employés de l'utilisation qu'il fait des services et obtenir toutes les autorisations nécessaires pour cette utilisation. Mimecast n'est pas responsable de l'utilisation des services par le client en contradiction avec cette clause. Dans la mesure où la fourniture des services nécessite le téléchargement et/ou l'installation de composants logiciels tels que des agents de point final, le client doit veiller à ce que ces composants soient déployés de manière appropriée auprès des utilisateurs autorisés et le client reconnaît par les présentes que le non-respect de cette obligation peut avoir une incidence sur l'accès aux services et sur leur efficacité. Le client est seul responsable des actes ou omissions de tout utilisateur ou utilisateur autorisé qui obtient l'accès aux services à travers le client ou de ses systèmes. Le client informera Mimecast sans délai s'il a connaissance d'un cas d'accès ou d'utilisation non autorisé. Le client n'utilisera pas, ou n'autorisera pas l'utilisation des services de quelque manière que ce soit, ou ne téléchargera pas de contenu ou de matériel écrit, photographique et/ou vidéographique qui pourrait : (a) être une activité illégale, enfreindre ou violer les droits d'autrui, ou violer toute loi ou réglementation applicable, y compris, mais sans s'y limiter, lorsque le client est tenu d'obtenir des permissions ou des autorisations pour permettre à Mimecast d'exécuter ses obligations en vertu des présentes, ou lorsque le client est empêché de transmettre certaines informations par l'intermédiaire des services, ou concernant des courriers électroniques non sollicités ; (b) être diffamatoire, menaçante ou harcelante et/ou est en violation de toute loi applicable (y compris les lois relatives à l'obscénité ou à la pornographie) ; (c) prétendre provenir d'une agence gouvernementale ; (d) introduire, distribuer ou transmettre des virus, des codes malveillants, des vulnérabilités, des faiblesses dans la logique informatique (qu'elles soient connues ou latentes) ou tout autre élément de nature nuisible ; ou (e) raisonnablement être susceptible d'interférer avec, d'altérer ou de perturber les services. (Dans le cas où Mimecast recevrait un avis d'un tiers indiquant que le client ne respecte pas les restrictions énoncées dans le présent document, le client retirera immédiatement ce contenu ou matériel de la plateforme.

#### **4 APPLICATIONS MIMICAST, INTERFACE DE PROGRAMMATION D'APPLICATION (API) ET SERVICES TIERS.**

Mimecast peut mettre des applications à disposition via divers marchés en ligne. Ces applications sont concédées sous licence, et non vendues, au client. La licence est soumise au respect par le client du présent accord et de tout contrat de licence d'utilisateur final associé mis à disposition via l'application/la place de marché. Pour éviter toute ambiguïté, les applications Mimecast, lorsqu'elles sont mises à disposition, relèvent de la définition des « services » aux termes des présentes. Le client peut activer certaines API de Mimecast pour permettre aux services de fonctionner en conjonction avec certains services, systèmes et/ou applications tiers. Lorsque cela est nécessaire pour les services applicables, la procédure d'accès aux API sera mise à la disposition du client sur demande. Pour éviter toute ambiguïté, l'accès et l'utilisation par le client de ces API de tiers seront régis uniquement par les conditions générales de ces API de tiers. Si un tiers modifie ses API de sorte qu'elles ne fonctionnent plus avec les services ou imposent des exigences d'interopérabilité qui ne sont pas raisonnables pour Mimecast, Mimecast peut cesser ou suspendre sa fourniture d'interopérabilité entre les services et l'API du tiers concerné, sans qu'il en résulte une responsabilité quelconque. Lorsque Mimecast fournit au client une API Mimecast, toutes les clés d'accès, les procédures d'authentification et les données auxquelles le client a accès ou qui sont fournies au client dans le cadre de l'utilisation de l'API par le client, à l'exclusion des données du client, sont des informations confidentielles de Mimecast. Mimecast peut révoquer l'accès à toute API à tout moment sans préavis au client si Mimecast, à sa discrétion raisonnable, le juge nécessaire ou approprié. Le client est responsable (i) de s'assurer que les informations fournies à Mimecast pour activer toute API sont et restent exactes et à jour ; et (ii) de s'assurer qu'il dispose de licences valides pour, et d'un accès à, toutes les API de tiers applicables nécessaires pour accéder et tirer profit des services applicables. Le client reconnaît et accepte que Mimecast n'est pas responsable des API de tiers et/ou de la sécurité des données du client jusqu'à ce que les données du client entrent dans l'environnement de Mimecast. Dans la mesure où les données du client sont récupérées ou fournies par des services tiers, Mimecast ne sera pas responsable et ne fera aucune déclaration, garantie ou engagement concernant les services tiers et ne sera pas responsable de l'état de ces données du client. Mimecast ne cautionne, n'approuve ni ne recommande aucun service tiers particulier pour une utilisation avec les services. Le client renonce irrévocablement à toute réclamation à l'encontre de Mimecast et de ses affiliés en ce qui concerne ces services tiers. « **Services tiers** » désigne des licences, produits, applications, API, points d'ancrage Web, services, logiciels, systèmes, répertoires, sites web, bases de données et informations de tiers auxquels le client peut se connecter ou relatif desquels le client peut permettre une connexion (y compris, mais sans s'y limiter, lorsque cette connexion fait partie des services fournis) ou que le client peut activer en conjonction avec les connecteurs API de Mimecast et/ou les services applicables. Dans la mesure où le client ou les utilisateurs autorisés sont exposés à du contenu tiers dans le cadre de l'utilisation des services le client reconnaît et accepte que Mimecast ne soit pas responsable de ce contenu qui peut être considéré comme offensant ou violant les droits d'autrui.

#### **5 LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES DONNÉES.**

« **Données du client** » désigne les données mises à disposition par le client pour être traitées par l'intermédiaire des services, y compris, sans s'y limiter, le contenu des fichiers, courriels ou messages envoyés par ou à un utilisateur autorisé. Mimecast n'a aucune obligation de conserver les données du client relatives aux services après la résiliation ou l'expiration de la période d'évaluation. Mimecast fournit les services et traite

les données du client conformément à la documentation spécifique au service présentée dans le centre de confiance situé à <https://www.mimecast.com/company/mimecast-trust-center/> (le « centre de confiance ») que Mimecast peut mettre à jour de temps à autre. Dans le cas où le client a besoin d'un accord spécifique concernant le traitement des données personnelles (telles que définies dans la loi applicable sur la protection des données), l'avenant sur le traitement des données disponible dans le centre de confiance sera incorporé et constituera un avenant au présent accord. Le client se conformera à ses obligations en vertu de toutes les lois qui lui sont applicables en tant qu'employeur, organisation responsable et/ou responsable du traitement des données, y compris la responsabilité de fournir tout avis requis et d'obtenir tout consentement pour la collecte, le traitement et transfert de données à caractère personnel, y compris les transferts internationaux. Il n'est pas prévu que le client collecte ou traite des données biométriques par le biais des services, ni qu'il prenne des décisions relatives à l'emploi de ses utilisateurs autorisés sur la seule base des informations obtenues par le biais des services.

**6 CONFIDENTIALITÉ.** Les « informations confidentielles » sont les informations désignées par la partie qui les divulgue (« partie divulgateur ») comme étant « confidentielles » ou « exclusives » ou qu'une personne raisonnable comprendrait comme étant confidentielles, à l'exclusion des informations qui (i) sont ou deviennent généralement connues du public sans qu'il y ait faute de la partie qui reçoit ces informations (« partie destinataire ») ; (ii) sont en possession antérieure de la partie destinataire ; (iii) sont acquises par la partie destinataire de la part d'un tiers sans violation d'une quelconque obligation de confidentialité envers la partie divulgateur ; ou (iv) sont développées indépendamment par la partie destinataire sans référence aux informations confidentielles de la partie divulgateur. Les informations confidentielles sont (et resteront) la propriété exclusive de la partie divulgateur. La partie destinataire : (i) utilisera les informations confidentielles de la partie divulgateur uniquement pour l'exécution des activités envisagées par cet accord ; (ii) divulguera ces informations uniquement à ses employés, agents et sous-traitants qui seront liés par des obligations de confidentialité au moins aussi strictes que celles contenues dans la présente clause ; (iii) protégera les informations confidentielles de la partie divulgateur contre toute utilisation ou divulgation non autorisée en faisant preuve du même degré de diligence que pour ses propres informations confidentielles, qui ne sera en aucun cas inférieur à une diligence raisonnable. La partie destinataire peut divulguer des informations confidentielles de la partie divulgateur lorsque la loi l'exige, mais elle en informera la partie divulgateur au préalable (lorsque la loi l'autorise) et ne divulguera que les informations raisonnablement nécessaires pour satisfaire à l'ordre ou à l'exigence juridique applicable.

**7 RESPONSABILITÉ.** Dans les limites autorisées par la législation : (i) Mimecast n'a aucune obligation d'indemnisation ni aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, concernant les services ou le présent accord ; (ii) aucune des parties n'est responsable des dommages indirects, spéciaux, accessoires, exemplaires, punitifs ou consécutifs de quelque nature que ce soit découlant du présent accord ou des services fournis ou convenus d'être fournis par Mimecast, dans chaque cas même si la partie a été informée de la possibilité de tels dommages ou en a eu connaissance. Les services ne constituent pas des conseils juridiques ou d'experts.

**8 DISPOSITIONS GÉNÉRALES.** Mimecast désigne l'entité Mimecast qui fournit les services en vertu des présentes, y compris, mais sans s'y limiter, les filiales et/ou les sociétés affiliées de toute entité Mimecast. Toutes les dispositions du présent accord qui, expressément ou implicitement, sont censées survivre à la résiliation ou à l'expiration du présent accord, sont réputées le faire. Toute communication commerciale en rapport avec le présent accord peut être fournie par courrier électronique. Le présent accord représente l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace tous les autres accords, écrits ou oraux, entre les parties en ce qui concerne les services. Les parties reconnaissent qu'aucune représentation non prévue dans le présent accord ne peut être invoquée. Si une disposition du présent accord est jugée nulle, elle sera modifiée dans la mesure nécessaire pour la rendre valide, et cette décision n'affectera pas le caractère valide des autres dispositions. Le présent accord est conclu uniquement entre Mimecast et le client et ne peut être exécuté que par ces derniers. Aucun tiers n'aura de droits ou de recours dans le cadre de l'accord. Nonobstant toute disposition contraire, rien dans cet accord n'est destiné à limiter la responsabilité du client en cas de violation par le client des droits de propriété intellectuelle de Mimecast. Chaque partie accepte de se conformer à toute la législation applicable en ce qui concerne l'exportation et l'importation des services.

**9 DROIT APPLICABLE**

Entreprise Mimecast	Droit applicable
<b>Mimecast North America Inc.</b>	Le présent accord et tout litige y afférent seront régis par le droit du Commonwealth du Massachusetts, sans tenir compte de ses principes de conflit de lois, et tout litige concernant le présent accord sera soumis et résolu par un tribunal compétent de Boston, Massachusetts. Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut demander un recours équitable, d'injonction ou déclaratoire pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle ou ses droits relatifs aux données du client ou les informations confidentielles devant tout tribunal de la juridiction appropriée.
<b>Mimecast Services</b>	Le présent accord et toute procédure judiciaire seront régis par les lois de l'Angleterre et du Pays de Galles et se dérouleront en Angleterre. Nonobstant ce qui précède, l'une ou l'autre des parties peut

<b>Limited</b>	demander un recours équitable, d'injonction ou déclaratoire pour faire respecter ses droits de propriété intellectuelle ou ses droits relatifs aux données du client ou les informations confidentielles devant tout tribunal de la juridiction appropriée.  En ce qui concerne tout litige, action ou réclamation découlant du présent accord et concernant tout client dans un territoire du Moyen-Orient, dans le cas où les tribunaux du Royaume-Uni refuseraient d'être compétents, les parties conviennent que ce litige sera soumis à la compétence exclusive du tribunal du Centre financier international de Dubaï (« DIFC »). Lorsqu'un tel litige porte sur une demande de remboursement d'une somme comprise dans les limites spécifiées par le tribunal des petits litiges du DFIC, le litige peut être soumis audit tribunal.
<b>Mimecast South Africa (Pty) Limited</b>	Le présent accord et tout litige y afférent seront régis par les lois de la République d'Afrique du Sud, sans tenir compte de ses principes de conflit de lois. Les parties consentent et se soumettent à la juridiction non exclusive de la Haute Cour de South Gauteng, Johannesburg, pour toute procédure judiciaire découlant du présent accord ou le concernant.
<b>Mimecast Australia (Pty) Limited</b>	Le présent accord et toute procédure d'arbitrage et judiciaire seront régis par les lois fédérales d'Australie et de l'État de Victoria et se dérouleront à Melbourne, Australie. Toute restriction de la présente sur la responsabilité ne s'appliquera que dans la mesure où elle est compatible avec les lois australiennes non exclues et rien dans le présent accord ne limite les garanties des consommateurs ou les autres droits que le client peut avoir en vertu des lois australiennes non exclues. Le client consent par la présente à la juridiction de ces tribunaux et accepte la commodité, l'efficacité et l'équité de la procédure devant ces tribunaux, et s'engage à ne pas faire valoir d'objection à une procédure devant ces tribunaux en se fondant sur les prétendus inconvénients ou l'inefficacité ou l'injustice supposées de ces tribunaux.
<b>Mimecast Singapore Pte Limited.</b>	Le présent contrat est régi et interprété conformément au droit de Singapour. Les tribunaux de Singapour auront la juridiction exclusive en ce qui concerne tous les litiges liés au présent accord. À ces fins, chaque partie se soumet irrévocablement à la juridiction des tribunaux de Singapour et renonce à toute objection à la validité de cette juridiction.
<b>Mimecast Canada Limited</b>	Le présent accord est régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada. Toute action ou procédure judiciaire découlant des présentes conditions générales ou fondée sur celles-ci sera engagée devant les tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque partie se soumet irrévocablement à la juridiction de ces tribunaux dans le cadre de cette action ou procédure. Les parties (i) renoncent irrévocablement et inconditionnellement à toute objection à l'établissement du tribunal compétent pour toute action ou toute procédure devant ces tribunaux et (ii) acceptent irrévocablement et inconditionnellement de ne pas plaider ou réclamer dans l'un de ces tribunaux qu'une telle poursuite, action ou procédure engagée dans l'un de ces tribunaux a été engagée dans un forum inapproprié.

## Annexe 1

### Conditions supplémentaires

Les conditions supplémentaires énoncées dans la présente annexe 1 s'appliquent en complément des conditions générales de l'accord en ce qui concerne l'offre de service spécifique.

**A Awareness Training Management Service Offering (“formation à la sensibilisation”).** Le client reconnaît qu'en souscrivant à ladite offre, il permet à Mimecast de maintenir un rôle assigné dans le compte Mimecast du client qui permettra à un représentant de Mimecast d'avoir un accès limité au tableau de bord de la formation de sensibilisation du client (c'est-à-dire des droits de lecture/édition). Le client reconnaît et accepte que le représentant de Mimecast fournissant la formation à la sensibilisation peut être situé dans toute juridiction où Mimecast dispose de personnel d'assistance. Le client s'assurera qu'il a fourni ou obtenu tous les avis et consentements nécessaires et/ou qu'il dispose d'une base juridique valide pour permettre à Mimecast d'accéder aux données du client disponibles via le tableau de bord pour la formation à la sensibilisation. En cas de réclamation d'un tiers résultant de la violation par le client de ce qui précède, le client indemnifiera et dégage Mimecast de toute responsabilité.

**B Web Security (Services de sécurité Web).** En raison de la nature des services pour la sécurité Web, la clause 2 de l'accord n'est pas applicable aux services de sécurité Web. En plus de toutes les autres restrictions applicables dans l'accord, le client ne désactivera ni ne contournera aucun contrôle d'accès, processus d'authentification ou procédure de sécurité établi en ce qui concerne les services de sécurité Web.

**C Service Brand Exploit Protect (BEP).** Le client n'enregistrera aucun domaine auprès de Mimecast pour les services BEP, à moins que ledit domaine ne soit détenu ou contrôlé légalement par le client. Le client reconnaît et accepte que Mimecast surveille les répliques des domaines du client, et dans le cas d'une réplique de domaine découverte, Mimecast demandera au client de confirmer que le domaine découvert est illégitime et non autorisé par le client. Avec cette confirmation, Mimecast signalera le domaine imposteur aux sites de blocage tiers et contactera les bureaux d'enregistrement tiers pour demander que le domaine imposteur soit désactivé ou bloqué ( « **blocage** »). Le client peut demander une contre-mesure plus avancée (« **contre-mesure** ») qui comprend notamment un blocage régulier. Le client est responsable de toutes les confirmations fournies à Mimecast en ce qui concerne les blocages, que ce soit par écrit ou par une confirmation dans le compte du client ou dans la console d'administration de Mimecast. Les frais d'abonnement aux services BEP comprennent une licence d'utilisation limitée, non exclusive et non transférable d'un script que le client peut ajouter à chaque domaine à des fins commerciales internes du client uniquement pendant la période d'évaluation (chacun, un « **Web Scraping Tracker** »). Le client est seul responsable du déploiement du Web Scraping Tracker sur le code de son site web. L'utilisation du Web Scraping Tracker se fait à la discrétion et aux risques du client, qui est seul responsable de tout dommage causé à un domaine par le Web Scraping Tracker.